

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - TEDESCHI -TURPIN
Mrs BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - LECAMUS - PROST-RIGNANESE - SAYLLAC - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER - de Claude MEUNIER à Marie-Hélène MARTINAUD - de Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE - de Christophe BAUDUIN à Jean-Louis GERGAUD.

Etaient absents : Catherine LARME-CATHERINEAU et Stéphane GAUMOND.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2015 : une question est posée par rapport à la délibération n°2015-53 concernant le schéma départemental. Les précisions demandées seront intégrées dans la prochaine gazette. Adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-001 Rétrocession à titre gratuit de l'allée piétonne et de l'aire de jeux de l'immeuble construit rue des Anciens Combattants : cette parcelle était la propriété de la SEMCODA, suite à la réalisation de logements collectifs, une superficie de 321 m², est rétrocédée gratuitement à la commune afin d'assurer la continuité piétonne jusqu'au projet de coulée verte. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-002 Dénomination de l'aire de jeux située près de l'école des Landes : l'équipement et les travaux de cet espace de jeux étant terminés, il convient de lui donner un nom. Après diverses propositions, cet espace sera désigné « ESPARK ». Les frais d'apposition de plaques indicatives seront pris en charge par la commune. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-003 Gestion des bâtiments de la Gendarmerie - modification des statuts de la CCVG : la gestion des gendarmeries sur le territoire était une compétence de la CCVG depuis le 13 mars 2012. Cette prise de compétence a entraîné la dissolution du SIVU de Gendarmerie de Brignais. Il convient aujourd'hui de préciser cette compétence. Cette compétence est attribuée aux bâtiments des gendarmeries existants et à venir, or la commune est rattachée à Mornant. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-004 Bibliothèque municipale - modification du règlement intérieur : il convient d'apporter certaines modifications au règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Indiquer clairement les renseignements utiles, adresse, téléphone, mail, site internet etc., l'utilisateur peut emprunter 3 documents à la fois pour une durée de 3 semaines ; chaque personne inscrite peut réserver deux documents au maximum, les nouveautés ne sont pas réservables, il n'est possible d'emprunter qu'une nouveauté adulte par famille, une réservation non retirée au bout de 3 mois sera annulée, afin d'éviter la propagation de virus, tous supports amovibles personnels ne sont pas autorisés. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-005 : Remboursement frais de déplacements personnel communal : 5 agents de la crèche et du RAM ayant utilisé leur véhicule personnel pour des formations, réunions et autres ont fait la demande de remboursement pour un montant total de 180,45 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-006 : Décision modificative n° 2 – budget communal 2015 : afin de pouvoir régler les dernières factures concernant l'exercice 2015, il convient d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement, c'est pourquoi il y a lieu de prendre sur le budget du chapitre 022 dépenses imprévues – 19 000,00 € pour dispatcher cette somme sur les articles du chapitre 011 pour le même montant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-007 : Vente de parcelles au Clos des Chavannes : la commune est propriétaire de 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 1127 m². Mrs et Mmes Bout de l'An, Grenouillet et Perrin se portent acquéreurs de ces parcelles. Ces parcelles ne représentant pas d'intérêt pour la commune, il est donc décidé de vendre la totalité pour un montant de 29 250 €. Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

- point sur l'avancement des projets de la Sénioriale et de la maison de retraite médicalisée : le dossier est toujours en attente d'un accord ou d'un refus de la part du syndicat du SOL, la municipalité ayant changé le lieu d'implantation qui serait à la sortie du village en direction de Chassagny ;
- bilan sur la salle du Trait d'Union après une année d'utilisation : le bilan de location des salles est le suivant : pour la salle festive quatre locations payantes, le gymnase est loué aux équipes de basket des communes de Brignais et Saint Andéol le Château. Les réservations se faisant plus d'un an à l'avance nous espérons une montée en charge plus importante les prochaines années.
A ce bilan il faut ajouter la location du gymnase de Goiffieu transformé en atelier pour Sésame Autisme et le mille club où un projet de maison médicale est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD